

**Communiqué de presse conjoint Ministère de la Santé – Organisation Mondiale de la Santé**

*Rabat, 5 février 2019.* En réponse aux

informations rapportées dans les journaux et les médias sociaux concernant les décès dus à la grippe saisonnière, le bureau pays de l'OMS au Maroc et le Ministère de la Santé assurent que la situation actuelle ne doit en aucun cas inquiéter la population. L'OMS et le Ministère de la Santé surveillent la situation de très près et recommandent les mesures de prévention habituelles.

Le système de surveillance de la grippe au Maroc fonctionne pleinement et génère toutes les données nécessaires aux actions de prévention et de riposte. Jusqu'à présent, aucune recrudescence anormale des cas de grippe saisonnière n'a été observée au Maroc.

Les virus circulants sont régulièrement testés au niveau du centre national de référence de la grippe et aucun nouveau type n'a été décelé. Le virus majoritairement circulant pour cette saison, au Maroc et à l'échelle mondiale, est le virus grippal A(H1N1), qui est un virus humain circulant depuis 2010 lors de chaque saison grippale.

Chaque année, les épidémies de grippe peuvent toucher tous les groupes d'âge ; La plupart des cas guérissent rapidement sans avoir besoin de traitement médical. Le risque de complications, ou dans certains cas de décès, concerne essentiellement les groupes vulnérables :

femmes enceintes, enfants de 6 mois à 5 ans, personnes âgées et personnes souffrant de maladies chroniques.

Pour cette raison, l'OMS et le Ministère de la Santé continuent de conseiller la vaccination annuelle des personnes appartenant à ces groupes à haut risque, ainsi qu'aux professionnels de santé.

En outre, toute personne peut contribuer à limiter la propagation de la grippe en prenant des précautions simples, comme se laver régulièrement les mains, éviter de sortir si elle présente des symptômes grippaux et éternuer dans un mouchoir ou en utilisant son coude.

Par ailleurs et, en alignement avec les recommandations de l'OMS, le Ministère de la Santé voudrait rappeler à tous les professionnels de santé, publics et privés, que le traitement de la grippe reste un traitement non spécifique et que le médicament antiviral devra être réservé aux cas d'infections aiguës sévères, pris en charge en hospitalisation dans les 48 heures suivant le début des manifestations cliniques.

L'OMS et le Ministère de la Santé continueront de surveiller la situation de la grippe saisonnière dans le pays et fourniront des conseils supplémentaires au besoin.

Saturday 4th of May 2024 03:41:24 AM